

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/237

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE PASCAL LEULLIETTE
DEMENAGEMENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Mme COEVOET domiciliée 132 rue Pascal Leulliette à WATTEN (59143), qui va faire stationner un camion de déménagement devant son domicile le jeudi 12 novembre 2026 de 12h00 à 18h00,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des personnes et faciliter le bon déroulement du déménagement,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement sera interdit, sauf le véhicule de déménagement précité, devant le domicile de Mme COEVOET au 132 rue Pascal Leulliette, le jeudi 12/11/2026 de 12h00 à 18h00.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par le demandeur. Il s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée de l'opération, et de la remise en état de propreté de la route.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme COEVOET
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Bourbourg-Watten qui est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à WATTEN, le 27/10/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Yannick DEU.